



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU **RÈGLEMENT #283-2023** RÈGLEMENT DE TARIFICATION ET DE FRAIS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES ADMINISTRATIFS

AVIS PUBLIC est donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 le règlement #283-2023 : **Règlement de tarification et de frais pour la fourniture de biens et services administratifs.**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture, ou sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-nazaire.ca

Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale et greffière-trésorière
Donné à Saint-Nazaire, le 4 juillet 2023